

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2024
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAGNERES DE LUCHON

Liste des délibérations affichée le : 22/04/2024

Mme CAU relève un point avant le début de la réunion.

Elle rappelle que le conseil municipal de ce jour est un conseil très important, le plus important de l'année, avec le vote des comptes administratifs, des comptes de gestion, des budgets, qui a normalement été préparé par la commission des finances. Elle rappelle, cependant, le rôle de la commission finances. Cette commission a en charge les questions liées au budget et aux finances. Le rôle de cette commission est d'initier une vision globale et stratégique sur le plan financier et économique, dans le respect des exigences municipales. Pour mener à bien cette mission, elle :

- Recense les besoins des autres commissions ;*
- Élabore annuellement avec le Maire la politique budgétaire de la commune ;*
- Recherche différentes sources de financement ;*
- Détermine le budget de fonctionnement ;*
- Détermine le budget d'investissement ;*
- Estime les besoins de financement et les recettes attendues ;*
- Gère la politique d'emprunt ;*
- Programme les investissements.*

À la Mairie de Bagnères-de-Luchon, la commission compte cinq membres : M. le Maire, M. LE PAGE, M. FOURCADET, M. PERUSSEAU et elle-même. Une commission de finances s'est tenue le 22 mars, seules trois personnes étaient présentes (M. ENOT, M. PERUSSEAU et Mme CAU), divers éléments ont été présentés, comme le budget, les comptes administratifs. M. LE PAGE est arrivé bien plus tard et M. PERUSSEAU a quitté la réunion pour une autre réunion en indiquant qu'il avait déjà vu les documents hier.

Mme CAU estime qu'une autre commission a eu lieu avant celle du 22 mars et que cette commission portait sur la création du budget. Le rôle de la commission finances n'a donc pas été respecté, sachant qu'elle n'a pas participé à la création du budget. Elle demande donc comment a été organisée cette commission et comment a été préparé ce budget.

M. ENOT explique que les services travaillent en amont sur la préparation du budget. Il rappelle que le rôle des commissions est défini par le conseil municipal dans le cadre du règlement intérieur, ce sera tout de même vérifié, mais il est rare que la commission finances ait un rôle de préparation du budget, sauf dans les grosses collectivités.

Mme CAU note qu'elle a auparavant été dans des commissions de finances, dans lesquelles il y avait des réunions avec les diverses commissions afin de préparer le budget, puis la commission de finances réalisait un arbitrage.

M. ENOT, ajoute qu'il ne l'a peut-être pas indiqué lors de la commission de finances, mais il rappelle le cadre administratif de la collectivité pour préparer 2024. Lors de son arrivée en février 2024, il n'y avait pas le temps matériel de conduire le protocole habituel, comme les réunions d'arbitrage, or ce point de méthodologie sera bien appliqué pour la préparation de 2025. Pour 2024, l'appropriation du dispositif s'est faite comme elle a pu, compte tenu du temps restreint.

Mme CAU indique qu'il a fallu tout de même se réunir pour faire des choix, elle déplore ne pas avoir pu participer à ces réunions.

M. PERUSSEAU répond qu'il y a eu quelques réunions d'arbitrages qui se sont faites au plus vite.

M. ENOT complète en indiquant qu'il faut faire la distinction entre la commission d'arbitrage et la commission finances. La commission d'arbitrage se charge de faire des arbitrages, et il s'agit d'un processus de méthodologie de construction budgétaire. La commission finances, quant à elle, a pour rôle principal d'aborder les sujets qui sont soumis au vote du conseil, en amont du conseil.

Mme CAU termine en indiquant que pour elle, la commission du 22 mars dernier, n'a été qu'un simulacre et qu'elle a été prise pour une imbécile. Elle remercie cependant M. ENOT, pour l'envoi de documents complémentaire reçus après la commission.

Mme PEYGE rappelle que lors de ses vœux, M. le Maire a annoncé une réunion avec la population pour présenter le budget.

M. le Maire confirme que cette réunion d'information de la population aura lieu dans le but de présenter le budget.

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de monsieur Eric AZEMAR, maire, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, en mairie de Bagnères de Luchon, sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur le maire, le deux avril deux mille vingt-quatre conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

M. Le Maire procède à l'appel des élus.

Etaient présents : M. Eric AZEMAR, Maire, M. Didier LE PAGE, Mme Danielle CERZO, M. Olivier PERUSSEAU, Mme Michèle BOY, M. Pierre FOURCADET, Adjoint au Maire.

Mme Danièle LABORDE, Mme Marie-Dominique GUIRAUD, M. Xavier MONTLAUR, Mme Françoise DE SABRAN PONTEVES, Mme Martine BERENQUER, M. Sylvain MERIC, Mme Michèle CAU, Mme Catherine PEYGE, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Françoise BRUNET-LACOUÉ, ayant donné pouvoir à Mme Michèle BOY.

M. Claude LEBOURGEOIS, ayant donné pouvoir à M. Didier LEPAGE.

M. Jean-Claude PLANA, ayant donné pouvoir à Mme Danièle CERZO.

M. Gérard SUBERCAZE, ayant donné pouvoir à Mme Cathy PEYGE.

M. Louis FERRE, ayant donné pouvoir à Mme Michèle CAU.

Absents : 0.

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du CGCT. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, un secrétaire a été désigné, M. Sylvain MERIC ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

0. ACCEPTATION D'AJOUT D'UNE DELIBERATION A L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : M. le maire

M. le maire indique aux élus qu'il convient d'ajouter 1 délibération à l'ordre du jour.

Il s'agit de :

- « Fongibilité des crédits ».

M. le maire propose aux élus d'approuver l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour et précise que s'ils acceptent, la délibération sera examinée en fin de séance.

Il s'agit d'une nouveauté avec le passage de la nouvelle nomenclature (M57) et qui donne la possibilité d'arbitrer de chapitre à chapitre.

M. Le Maire ajoute que cette délibération sera traitée en fin de conseil.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve l'ajout de la délibération à l'ordre du jour selon les modalités exposées en séance.

M. le Maire annonce la suppression des délibérations n° 29 à 32, qui concernent Era Caso.

L'administrateur provisoire d'Era Caso a demandé un peu de temps pour finaliser les comptes. Cela sera probablement présenté lors du prochain conseil. Il informe ensuite que la mission de l'administration provisoire sera prolongée jusqu'au 2 août 2024, selon les autorités de tutelle.

M. le Maire explique le mode de fonctionnement du conseil de ce soir, M. PERUSSEAU, adjoint aux finances, va faire une présentation de l'ensemble des tableaux (comptes administratifs, budgets, du budget principal et des budgets annexes), qui ont été transmis par voie dématérialisée. Au cours de cette présentation, toutes les questions seront traitées, le but étant de pouvoir adopter rapidement l'ensemble des délibérations après que toutes les questions soient traitées, il sera bien évidemment possible de poser de questions supplémentaires, lors du vote des délibérations.

M. Le Maire indique que pour le public, un power point est diffusé, afin qu'ils puissent suivre.

M. le Maire explique, compte tenu du report du conseil du 8 avril au 22 avril, que l'approbation du PV du Conseil du 20 mars aura lieu lors du Conseil municipal du 22 avril 2024.

M. Le Maire laisse la parole à M. PERUSSEAU.

M. PERUSSEAU rappelle la situation de la commune en indiquant que l'année 2023 a été compliquée, avec notamment l'absence de la Directrice financière depuis le 19 décembre, le départ de la DGS depuis un certain temps, ainsi que des retards comptables importants, liés essentiellement à la CRC, ainsi qu'avec plusieurs absences dans le service financier. La commune a donc fait appel à un cabinet extérieur, KPMG. En février, il y a eu l'arrivée du nouveau DGS. Tout ceci a impliqué un fonctionnement en mode dégradé et un peu dans l'urgence.

Le travail a été principalement effectué à partir du réalisé.

BUDGET VILLE

▪ Compte administratif

Le compte administratif en section « fonctionnement » dégage un résultat positif de 649 000 €. Le principal écart porte sur le compte 65, qui est essentiellement lié aux subventions d'équilibre et aux subventions aux associations.

Un écart significatif est également constaté sur le compte 74, qui est essentiellement lié à la non-perception des forfaits communaux. La commune n'a touché que 24 000 €, au lieu des 502 000 €.

M. PERUSSEAU indique que le résultat est positif, mais qu'il est fortement lié au résultat reporté.

Mme CAU rappelle que l'excédent de fonctionnement à la fin 2022 était de 1 210 624 €. Elle estime donc que presque la moitié de cet excédent de l'année dernière a été dépensé. Elle rappelle, cependant, que dans l'excédent de cette année, il faut prendre en compte le versement des 572 000 € du service des eaux, sans celui-ci l'excédent ne serait que de 77 222 €.

Mme CAU déplore que la moitié de l'excédent de 2022 ait été dépensé.

M. PERUSSEAU précise que cela est factuellement vrai, il ajoute cependant qu'il y a eu de bonnes et de mauvaises nouvelles.

Concernant le compte administratif « investissement », il est légèrement en négatif (environ - 344 000 €). Ceci étant, il existe un reste à réaliser qui comporte un volant de subvention très important d'une valeur de 800 000 €.

Concernant les écarts entre les sections, il y a eu moins de dépenses d'équipements que prévu, suite au vote tardif du budget, ainsi qu'un resserrage de celui-ci.

Le point 204 qui concerne la subvention des Thermes d'une somme de 1 250 000 € qui doit être versée à la SIL. Cette subvention n'a pas été versée, puisqu'elle n'a pas encore été demandée.

Mme CAU constate l'enregistrement d'un nouveau déficit, de 73 641 €, tout comme l'année d'avant.

M. PERUSSEAU indique que sur la synthèse du compte administratif, on retrouve le résultat de clôture. En 2022, le résultat de clôture en fonctionnement était de 1 210 624 € et en investissement de -73 641, pour 2023 le résultat de fonctionnement est de 649 222 € et de -343 620 en investissement.

Le résultat de cette année est de 305 603€, il était supérieur en 2022 (1 136 983€).

Il sera donc reporté mécaniquement sur le budget 2024, -343 620 en résultat d'investissement et 649 222 € en résultat de fonctionnement.

Mme CAU souhaite revenir sur les "Restes A Réaliser" et demande si les 578 537 € devraient se faire sur 2024 ?

M. PERUSSEAU répond que, majoritairement, oui.

Mme CAU demande si les subventions pour 795 264 €, sont des subventions qui doivent arriver, est ce qu'il s'agit de dossiers réglés pour lesquels les subventions ne sont pas encore arrivées.

M. PERUSSEAU précise qu'il s'agit de retards d'encaissement, il ajoute que ce service a été redynamisé depuis septembre avec l'affectation d'une personne.

M. le Maire mentionne que, d'une manière générale, les subventionneurs prennent de plus en plus de retard dans le versement des subventions (État, la Région ou le Département), les notifications sont arrivées, mais les subventions ne sont pas encaissées.

- Budget primitif

M. PERUSSEAU informe que dans la section de fonctionnement, le budget est de 12,340 M€. Ce budget est en diminution par rapport à l'année dernière.

Un écart significatif est constaté sur les prestations de services, même si l'augmentation n'est pas si importante par rapport au BP 2023. Une autre augmentation a eu lieu sur les fêtes et les cérémonies, avec notamment la fête des fleurs.

Concernant le 012, les charges de personnel ont augmenté de 6 %, et cela est principalement dû à des hausses sur le FONJEP, le vieillissement technique, etc. Sans ces hausses, les charges de personnel auraient connu une augmentation de 2,7 % environ. De plus, un début de « remise d'équerre » du RIFSEEP a été produit.

M. Le Maire ajoute qu'il y a été inclus la prime inflation.

Mme CAU demande si des recrutements ont eu lieu ou vont avoir lieu.

M. PERUSSEAU répond qu'il y a eu le recrutement d'un DGS. Concernant les recrutements, cela n'est pas réellement significatif, c'est de l'ordre de 40 000 € à 50 000 € pour un poste. Il ne dispose toutefois pas des détails concernant ce sujet.

Mme CAU demande si des départs à la retraite sont prévus cette année.

M. le Maire informe que cinq ou six personnes devraient partir en retraite en 2024.

M. PERUSSEAU présente les grosses différences pour le poste 65. Pour les "Charges Elus", il indique qu'il n'y a pas eu d'augmentation pour les élus, il s'agit des indemnités de juillet/Août/Septembre qui créent cette différence entre 2023 et 2024.

Concernant le CCAS (657362), un versement de 130 000 € est indiqué en 2023, mais en réalité, le versement était de 210 000 € en 2023, il n'a pas été imputé sur le même compte.

Pour les subventions d'équilibre incluses dans ce budget (compte 657 36 221), elles concernent l'eau, l'assainissement et le centre équestre.

Mme CAU demande si les 30 000 € pour les subventions de façades vont avec le programme de « Petite Ville de demain ». Elle souhaite savoir si cela pourrait signifier que la population peut demander une subvention pour les façades.

Mme CERZO le confirme et précise qu'un cahier des charges est en train d'être établi, avec un périmètre.

Mme CAU constate qu'il faut prévoir une subvention d'équilibre vers le service des eaux, parce qu'il doit être en déséquilibre, ce qui indique que le versement précédent était trop élevé.

M. Le Maire répond que non, les sommes ont été prises sur le fonctionnement et non sur l'investissement et précise que c'est une demande de la chambre des comptes.

Mme CAU demande si les 75 000 € qui vont être donnés en 2024 seront déduits des 572 000 €.

M. PERUSSEAU précise que ce point sera abordé sur le budget de l'assainissement.

Pour le compte 67, les écarts s'expliquent, avec le Burkina Fasso (pas de subvention cette année), des changements d'imputation liés au passage de la M57, la subvention du CCAS non mis sur le même compte.

M. PERUSSEAU présente la recette de fonctionnement. Cette section s'équilibre à 12,340 M€, avec une diminution de 1,9 M€. Les excédents du budget de l'eau (572 000 €) ont été pris en compte.

M. Le Maire ajoute que les sources de revenus les plus importantes sont les impôts et taxes, suivis des dotations de l'État.

Pour les atténuations de charges, il s'agit des remboursements sur rémunération du personnel (indemnités journalières), à la suite d'erreurs.

Concernant la section 70, un écart significatif est constaté sur la ligne 70388, en raison d'une redevance qui n'a pas été reçue de la part du groupe OGEU (282 000 €). L'autre écart important concerne la ligne 70872 et cela porte sur les refacturations des salariés mairie sur les régies Centre Equestre et Golf.

Mme PEYGE demande des explications par rapport à OGEU.

M. le Maire explique qu'à la demande du groupe OGEU, la Mairie a remis en état le captage de Lapadé. Il avait été convenu que cette remise en état serait prise en charge par OGEU dans le cadre de l'exploitation future que le groupe ferait de ce captage. Le groupe n'a pas donné suite à cela, ce qui fait que la Mairie se retrouve avec ces 280 000 € qui ne sont pas reconduits.

Pour l'instant, la négociation est arrêtée, mais dans la discussion concernant le budget annexe de l'eau, il sera probablement étudié la manière de conclure ce sujet avec OGEU. Ils ne sont visiblement pas dans l'état d'esprit de payer.

Leurs anticipations de production ne sont apparemment pas à la hauteur de ce qu'ils espéraient, il y a un ralentissement du marché. Ils pensent également utiliser l'eau de ville pour leurs produits qui sont des produits transformés. Ils ne vendent plus de l'eau minérale, mais des produits à base d'eau de source sucrée et gazéifiée. Pour le moment OGEU n'utilise pas Lapadé.

Aucune convention n'avait été faite sur ce sujet. Cela a été mis dans le budget pour pouvoir effectuer les travaux. La Mairie pensait en 2023 qu'elle encaisserait cette dépense, mais tel n'était pas le cas. Par manque de certitude, cela ne sera par conséquent pas remis dans le budget de 2024.

Mme PEYGE déplore cette position d'OGEU et précise que ce sont les Luchonnais qui en font les frais.

M. Le Maire indique que les travaux sont tout de même faits, la source est de nouveau captée normalement comme avant.

Mme CERZO indique qu'OGEU pense monter en production jusqu'en 2026, puis ils feront un point.

Mme PEYGE demande le nombre de personnes employées.

M. le Maire répond qu'il était prévu 19 emplois, pour le moment il y en a 12. OGEU était un peu optimiste sur leur production.

M. PERUSSEAU explique que sur le compte 70846, la somme de 2023 a été reconduite, il s'agit de la refacturation des fluides à l'office de Tourisme et des mises à disposition des ALAE.

M. PERUSSEAU passe à la présentation globale du poste 73.

Il a été considéré une légère baisse sur les taxes additionnelles aux droits de mutations, il s'agit d'une situation générale.

Mme CAU demande pour le compte 73211 s'il s'agit de ce que reverse l'intercommunalité, le montant est identique.

M. PERUSSEAU acquiesce.

Les variations les plus importantes concernent notamment l'augmentation des loyers de la trésorerie et de la gendarmerie. Une augmentation significative a aussi eu lieu sur la récupération des fluides sur plusieurs années.

Concernant les forfaits communaux des écoles, Mme CAU demande si des réunions avec les maires ont eu lieu.

M. le Maire le confirme. Une nouvelle réunion aura lieu prochainement avec les maires et le président de la communauté des communes afin de trouver un accord sur ce qui est dû et sur l'espacement des paiements dans le temps. Le nécessaire sera fait pour que tout soit payé en 2024.

Mme CAU demande des explications sur la récupération des recettes pour Era Caso.

M. PERUSSEAU répond qu'il s'agit de fluides.

M. PERUSSEAU présente la section d'investissement. Une subvention de 1,250 € doit être versée à la SIL. Le total des opérations d'équipements a grimpé de 1,1 M€ à 2,7 M€, ce qui représente une

augmentation significative des investissements. Il liste ensuite les investissements prévus pour 2,332 millions :

- Création d'un pumtrack sur Badech pour 250 000 €*
- Viabilisation du cynodrome (les 3 parcelles) pour 832 391 €*

Mme CAU demande s'il est possible de connaître le montant pour la maison de santé.

M. LE PAGE répond que ce n'est pas possible puisque tout est traité en même temps.

M. Le Maire ajoute que l'on peut compter un tiers de la somme.

Mme PEYGE souhaite connaître le montant budgété en 2023.

M. Le Maire indique que la totalité des travaux n'avait été budgétisée, mais cette année il a été budgété la totalité des travaux (832 000 €) et rappelle que les 3 parcelles sont la maison de santé, le logement social et le centre de dialyse.

M. PERUSSEAU précise que ces 2 points sont les principaux investissements, les autres points ont moins d'impact financier.

Mme PEYGE s'enquiert de l'aménagement et des travaux de la rue Gallieni et Sacampo.

M. LE PAGE précise qu'il faut refaire un plan d'aménagement et un permis d'aménager. L'objectif étant de garder le rond-point autour de la télécabine. Les travaux ne pourront pas démarrer sans ce nouveau permis d'aménager.

Mme PEYGE demande également des informations sur la télécabine, après avoir entendu les explications du SMO pour la fermeture des télécabines durant les vacances de Pâques. Deux arguments ont été mis en avant par le département, le coût de 8000 € par jour pour faire fonctionner la télécabine, mais également les travaux d'aménagement devant être effectués par la ville qui ne sont pas faits.

M. le Maire précise avoir participé au conseil syndical du SMO la semaine dernière. Le sujet de l'ouverture de la télécabine pour 2024 a été abordé, mais à aucun moment ces points ont été discutés. Il s'agit bien d'un problème de fonctionnement, et surtout de service rendu. Les pistes de VTT ne sont pas encore disponibles. Le non-aménagement du rond-point n'est donc pas la raison pour laquelle la télécabine n'est pas encore ouverte. Les horaires d'ouverture de la télécabine jusqu'à la fin de l'année seront annoncés très prochainement. Il ne pense cependant pas que la télécabine puisse remarcher avant l'été.

Mme PEYGE souhaite connaître les autres travaux concernant l'aménagement de la rue Gallieni, car cela ne concerne pas que le rond-point.

Théoriquement, à part le rond-point, M. LE PAGE évoque également des travaux sur la chaussée, l'éclairage, etc. Il a été convenu que pour cette année, le pool routier se charge notamment de toutes les chaussées de la rue Gallieni, et du rond-point.

Mme CAU demande si les dossiers pour le pool routier sont déjà déposés ?

M. LEPAGE répond que oui, il a été convenu pour cette année que soient refaites les voiries de la rue Gallieni, Rond-point, l'accès à Sacampo (hors parking).

M. le Maire souligne l'intérêt de la mise en route du nouveau permis d'aménager, dans le but notamment de voir les redimensionnements éventuels des trottoirs, des bandes passantes et de l'éclairage.

M. PERUSSEAU évoque l'investissement sur le dispositif ICOPE sur la prévention de la dépendance pour les personnes âgées.

Mme PEYGE demande pourquoi ce dispositif est en investissement.

M. PERUSSEAU explique que l'idée de départ était d'avoir des bornes d'interrogation informatique à certains endroits pour favoriser la saisie du test 1 (estimé à 7 000 €), mais cela sera probablement effectué sous une autre forme.

Mme CAU soulève le sujet de l'action et du lien avec les comités de quartier pour 15 000 €. Elle note que si les comités de quartier décident d'un sujet, ils peuvent venir le présenter. Il existe donc une enveloppe dédiée à cela. Elle s'étonne toutefois qu'elle ne reçoive aucune information du quartier du Foirail.

Mme BOY explique que le président et la vice-présidente ont précisé que pour ce quartier, ils ont du mal à mobiliser les personnes. Ils ont reconnu, effectivement, qu'ils n'avaient rien à dire, car aucune réunion n'a pu avoir lieu. Le comité existe, mais il est très discret et peu développé, pour le moment.

M. PERUSSEAU passe à la section suivante qui concerne des points importants : le casino, la réparation et mise en état de l'Hospice de France, les travaux au niveau de la gendarmerie, l'éclairage du pavillon normand, l'étanchéité de la toiture terrasse du gymnase, les 3 cabanes en montagne, le city stade etc..., pour environ 800 000 €.

Concernant la sécurité, il été demandé par le responsable de sécurité la remise en état de la vidéoprotection, de la borne des campings-car, la mise en place d'un système de limitation de vitesse, la mise en place d'un système d'alerte de crues, etc.

Mme CAU demande en quoi consiste les travaux de l'Hospice de France pour 57 000 € et demande ce qu'il en est de l'ouverture de ce bâtiment pour la saison.

M. FOURCADET répond qu'il s'agit de mise aux normes incendie.

M. Le Maire indique que pour la reprise du bâtiment la mairie est en recherche active d'un repreneur. Il précise d'ailleurs qu'ils vont recevoir demain des candidats.

Mme PEYGE interroge sur la vidéoprotection afin de savoir s'il s'agit de 15 caméras supplémentaires.

M. FOURCADET indique qu'il s'agit de la remise en état et de réinstaller celles qui étaient démontées pour les travaux des Thermes et de la télécabine.

Mme PEYGE remet en question la pertinence de l'armement de la Police municipale, il s'agit certes d'une petite somme, mais elle rappelle que lors d'une réunion publique, M. Le Maire avait indiqué que l'armement de la Police n'était pas d'actualité. Existe-t-il des chiffres montrant ce besoin ?

M. le Maire explique que les points de vue peuvent évoluer et explique que cela vise principalement à répondre à des problèmes de sécurité. La Police municipale non armée travaille de plus en plus avec la gendarmerie qui est armée, il existe donc un besoin d'harmonisation des moyens qu'elles utilisent. Il trouve préférable d'armer la Police municipale. Le but est qu'ils soient en mesure de répondre à tout problème qui pourrait se poser. Il souligne que leur simple présence ne suffit pas. M. le Maire indique qu'il faut être proactif et ne pas attendre les problèmes pour réagir.

Mme CAU demande s'il existe beaucoup d'insécurité sur Luchon et trouve que cet armement lui fait plutôt peur.

Mme CAU s'enquiert des 69 000 € d'investissement sur la révision des serveurs de la Mairie.

M. PERUSSEAU répond qu'il s'agit de la remise à niveau du système informatique qui a occasionné quelques problèmes en 2023. Cela a d'ailleurs déjà commencé avec le début du passage en mode SAAS.

Mme CAU rappelle qu'il a été dit que des tablettes seraient commandées, mais elle constate que cela n'a jamais été fait.

M. le Maire note que cette option avait été évoquée, mais il indique que cela n'est pas prévu.

M. MERIC souhaite revenir sur l'armement de la Police Municipale afin de savoir si cela fera le point d'un ordre du jour en conseil municipal, afin de prendre la décision.

Il lui est expliqué que ce qui est présenté dans ce budget est acté, par au moins la majorité des élus.

Mme CAU remercie pour ce tableau explicite pour les investissements, mais indique qu'elle aurait également voulu voir les subventions, sur ces investissements.

M. PERUSSEAU répond qu'à l'instant T, il n'y en a pas dans le budget.

M. Le Maire ajoute que les demandes ont été faites, mais les réponses ne sont pas encore arrivées. Elles viendront s'ajouter.

M. PERUSSEAU informe que le poste 16 s'équilibre à 5,267 M€. Il existe trois produits de cession : le parking de la gare, le cynodrome et Sainte-Marie. Par prudence, le centre de dialyse n'a pas été mis.

M. le Maire rappelle que le train revient à Bagnères-de-Luchon et que la Région a l'intention de le faire revenir avant la fin de l'année. Ils ont donc besoin de faire des travaux d'aménagement. Ils souhaitent acheter les terrains derrière, pour y construire les futurs équipements qui serviront à alimenter les trains en hydrogène, ainsi que pour y aménager les parkings et les zones dont ils ont besoin. Une demande officielle de la Région pour l'achat de ces terrains a été reçue. Une estimation a eu lieu et la confirmation de la Région sur ce point est en attente. La parcelle destinée aux logements sociaux fera partie de la cession. Ces logements sociaux seront donc redistribués en ville. Il existe des contacts pour les logements sociaux, de manière générale, avec Promologis et Cité-jardin qui sont intéressés pour en redévelopper ailleurs en ville.

Mme PEYGE rappelle que l'emprunt n'avait été autorisé que pour une réserve foncière.

M. Le Maire répond que ce sujet a été vérifié et qu'il n'y avait aucun problème de ce côté.

Mme PEYGE demande s'il lui serait possible d'obtenir le projet et la notice architecturale des 2 projets (Ste Marie et le cynodrome).

M. le Maire donne son accord.

M. PERUSSEAU signale pour finir qu'il y a un recours à l'emprunt.

BUDGET ASSAINISSEMENT

▪ Compte administratif

M. PERUSSEAU indique que le résultat d'exploitation est de - 180 000 € et pour l'investissement il est de - 10 000 €.

Le résultat de 2022 était de 439 137 €, celui de 2023 est de 261 462 €.

La section d'exploitation est déficitaire, mais plus faible que l'année dernière.

Les résultats reportés sont de 441 142 € en investissement et de - 179 680 € en exploitation.

- **Budget primitif**

Sur la section d'exploitation, M. PERUSSEAU indique qu'il existe quelques recettes, par exemple 84 000 € qui concerne la surtaxe sur l'assainissement.

Pour la section investissement, concernant les 558 583 €, il s'agit d'un mélange d'équilibre, mais les travaux de la guinguette y sont prévus.

M. PERUSSEAU ajoute qu'il n'y a pas de commentaire particulier.

BUDGET EAU

- **Compte administratif**

M. PERUSSEAU explique que l'on retrouve bien les 572 000 € en charge exceptionnelle, dans les dépenses d'exploitations qui sont de 675 000 € et des recettes d'exploitations à 700 000 €, ce qui donne un résultat d'exploitation positif de 25 913 €.

En investissement, le résultat d'investissement est positif de 663 000 €.

M. PERUSSEAU ajoute que le résultat a été fortement alimenté par un reporté de l'année précédente de 576 000 €.

Pour 2022, le résultat de clôture était de 1,256 M€ et de 700 000 €.

Le résultat de clôture est beaucoup plus faible sur l'exploitation.

Le report pour 2024 est de 663 000 € en investissement et de 26 000 € en exploitation

- **Budget primitif**

M. PERUSSEAU indique qu'en recette d'exploitation, il existe une subvention de 76 000 €, ce qui donne un total des recettes à 91 000 € et avec un reporté de 25 000, le total des recettes est de 131 252 €.

M. PERUSSEAU explique que l'équilibre est fait grâce aux 76 000 €.

En ce qui concerne l'investissement, les recettes s'élèvent à 761 000 €, elles sont équilibrées avec les dépenses de fonctionnement.

BUDGET CENTRE EQUESTRE

- **Compte administratif**

M. PERUSSEAU présente le compte administratif du budget annexe du centre équestre 2023. Le résultat est positif de 103 000 €, cela est lié à une subvention de 246 000 €. Les recettes sont à 71 000 € au niveau du centre équestre. Le résultat est en excédent, mais il n'est pas satisfaisant, puisqu'il est alimenté par une subvention d'équilibre.

Mme PEYGE s'enquiert des chiffres de l'année précédente.

M. PERUSSEAU indique qu'il n'a pas les chiffres avec lui.

Par rapport aux échanges, M. le Maire note que le centre équestre a connu des problèmes divers et variés au fil des années. Il confirme que l'objectif est de dynamiser ce centre.

Concernant les investissements, M. PERUSSEAU précise qu'il n'en existe pas.

M. PERUSSEAU indique que le résultat de 2023 est de 118 000 €, contre 22 227 € en 2022. Les recettes d'exploitation reportées sont à 103 000 €, et les recettes d'investissement reportées sont à 15 000 €.

- **Budget primitif**

M. PERUSSEAU précise qu'il est sur une base de 315 000 €, avec une maîtrise des dépenses à caractère général, une croissance des charges de personnel due à des recrutements mais également à une mauvaise imputation du personnel, intégré sur le budget général.

Au niveau des recettes, il y a une subvention d'exploitation pour 110 000 €, avec un chiffre d'affaires estimé à 100 000 € pour cette année, il était de 71 000 € en 2023., hors taxe.

Mme CAU demande si cette estimation est réaliste et souhaite connaître le nombre d'abonné.

M. LE PAGE évoque le recrutement d'une deuxième monitrice pendant l'été, ainsi que le développement des promenades à cheval. La baisse des taxes entre aussi en ligne de compte. Il ajoute qu'il y a environ 70 abonnés.

M. PERUSSEAU indique qu'il n'y a pas grand-chose en investissement.

BUDGET GOLF

▪ Compte administratif

M. PERUSSEAU informe que le résultat d'exploitation est positif à 105 000 €. Il résulte une subvention exceptionnelle de 167 000 €. Il n'annonce aucun investissement particulier.

Mme CAU demande si les 204 000 € de charges de personnel concernent l'ensemble du personnel qui travaille au golf ou seulement une certaine catégorie.

M. PERUSSEAU répond qu'il s'agit de l'ensemble du personnel, affecté à 100%. Il poursuit avec le résultat 2023 à 101 361 €, contre 35 120 € en 2022. Le résultat reporté sur l'exploitation est à 101 361 €. M. PERUSSEAU annonce une subvention exceptionnelle à 500 €.

▪ Budget primitif

Concernant les dépenses d'exploitation, il y en a moins en charges générales. Sur le 012, les charges de personnel sont en légère baisse du fait de la réactualisation du temps de travail de la régisseuse à 80% au sein du golf et 20% sur le budget général, car il s'agit de la régisseuse centrale.

Sur les recettes, il évoque un budget de 236 000 € sur les ventes, contre 194 000 l'année dernière, soit une croissance prévisionnelle d'environ 20 %. Il signale que pour les trois premiers mois de l'année 50% du chiffre d'affaires est déjà atteint. Il constate, cependant, un certain dynamisme (environ 30 nouveaux adhérents sur les trois premiers mois de l'année).

Il indique que l'augmentation qui avait été décidée en septembre 2023 porte essentiellement sur l'abonnement, sachant que l'abonnement est payant en début d'année. Cela impacte donc le budget. Il conclut en informant que le budget est équilibré grâce à la provision de 500 €.

M. ENOT explique qu'il s'agit d'une provision pour les mandats et titres annulés.

Il faut savoir qu'une partie des charges est prise par l'Association Sportive. Un protocole d'accord a été signé, ce qui fait qu'ils ont repris les cours de golf pour les enfants, ainsi que les compétitions. Une augmentation significative du nombre de tournois est donc prévue sur l'année 2024.

Mme PEYGE s'enquiert de la restauration du golf.

M. le Maire informe que la négociation concernant le remplacement ou non de l'exploitant est en cours. Une réunion de conciliation est prévue d'ici à la fin du mois avec. Il y aura prochainement plus de visibilité quant au nom du futur exploitant, sachant que la situation est assez complexe. Plusieurs sujets font partie des négociations. Il assure que le point est traité, et qu'il avancera assez vite.

Mme CAU s'inquiète de l'état du restaurant si l'ancien exploitant n'est pas repris car il y a fait beaucoup d'investissement, il reprendrait ses biens, le restaurant repartirait de zéro.

M. Le Maire indique que cela fait partie des négociations, mais il rappelle qu'il n'aurait pas dû faire tous ces investissements car il ne bénéficiait que d'une convention d'occupation.

BUDGET THERMES

▪ Compte administratif

M. PERUSSEAU présente les éléments les plus importants : le droit d'entrée des thermes, à 3,5 millions, ainsi que le remboursement des emprunts qui avaient des taux variables et des taux importants. Il en restait cinq à fin 2023, et trois à mi-avril 2024. (Deux pour l'AFL et un pour la Banque Postale)

Mme CAU demande à quoi correspond les 1€ en recettes d'investissement sur le budget primitif.

M. ENOT répond qu'il s'agit de reliquat de parts sociales

Il poursuit avec le résultat 2023 (1 357 000 €).

▪ Budget primitif

Il informe que concernant le budget, les 60 000 € correspondent aux redevances 2023 et 2024 (à 30 000 € chacune). Sur les dépenses, il annonce de légères charges financières, en raison des trois emprunts restants, des charges générales et de quelques charges spécifiques.

La somme la plus importante de la section d'investissement (11 637 500 €) se retrouve à la fois en dépenses et en recettes.

M. le Maire explique que les thermes sont subventionnés à 12 millions d'euros. Il indique que la Commune est celle qui reçoit les subventions, puis qui les retransmet. Les subventions de l'Europe sont budgétisées, mais la Commune ignore quand elles arriveront.

M. FOURCADET demande si les subventions de l'Europe sont intégrées et reçues ?

M. Le Maire répond qu'elles sont bien budgétisées, mais pas encore reçues.

Mme CAU signale selon elle une erreur de 1€ sur le résultat reporté et demande également des explications pour le compte 67 "Charges spécifiques" pour 1 267 660 €.

M. ENOT indique qu'il s'agit d'un problème de virgule, mais il confirme 1 357 615. Pour les charges spécifiques, il s'agit d'un équilibre budgétaire afin d'équilibrer la section.

M. CAU souhaite savoir si le titre de recettes pour Arenadour a été fait.

M. Le Maire acquiesce.

Mme CAU voudrait savoir combien il resterait si la totalité des emprunts étaient remboursés.

M. ENOT indique que pour les CRD il resterait environ 940 000 € à rembourser, pour les Thermes. Pour la ville, en 2024 l'épargne de gestion courante est entre 500 000 et 600 000 €, concernant les remboursements d'intérêts d'emprunt et de capital il est à 695 000 €, on doit être à -200 000 en budget primitif.

M. Le Maire remercie Olivier PERUSSEAU pour cette présentation générale, les délibérations vont pouvoir être votées.

Affaires Régie du Golf

Affaires financières

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE GOLF 2023

Rapporteur : M. le maire

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir présenté le compte de gestion 2023 comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

11000 - GOLF

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	104 539,90	502 200,00	606 739,90
Titres de recette émis (b)	8 403,89	377 237,77	385 641,66
Réductions de titres (c)		4 791,24	4 791,24
Recettes nettes (d = b - c)	8 403,89	372 446,53	380 850,42
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	104 539,90	502 200,00	606 739,90
Mandats émis (f)	4 256,17	304 670,59	308 926,76
Annulations de mandats (g)		1 957,00	1 957,00
Depenses nettes (h = f - g)	4 256,17	302 713,59	306 969,76
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	4 147,72	69 732,94	73 880,66
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

11000 - GOLF

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
GOLF					
Investissement	-7 639,90		4 147,72		-3 492,18
Fonctionnement	42 760,31	7 639,90	69 732,94		104 853,35
Sous-Total	35 120,41	7 639,90	73 880,66		101 361,17
TOTAL III	35 120,41	7 639,90	73 880,66		101 361,17
TOTAL I + II + III	35 120,41	7 639,90	73 880,66		101 361,17

Considérant l'exactitude des opérations.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2023,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu la délibération du conseil d'exploitation du golf en date du 15 avril 2024 et portant avis favorable quant à l'adoption du compte de gestion 2023 du budget annexe du golf.

Monsieur le Maire propose aux élus de DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve **Mme CAU indique qu'elle votera ce compte de gestion pour la première fois en trois ans, car il a enfin été présenté aux membres.**

Le Conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour, 2 abstentions (Mme PEYGE et M. SUBERCAZE), 0 voix contre, déclare que le compte de gestion du budget annexe golf, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

M. Le Maire quitte la séance pour la délibération n°2

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE GOLF 2023

Rapporteur : M. Olivier PERUSSEAU

Monsieur le Maire présente la synthèse du compte administratif 2023 du Budget Annexe Golf qui se présente ainsi qu'il suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 302 713,59	G 372 446,53	G-A 69 732,94
	Section d'investissement	B 4 256,17	H 8 403,89	H-B 4 147,72

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 35 120,41 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 7 639,90 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 314 609,66	Q= G+H+I+J 415 970,83	=Q-P 101 361,17

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 302 713,59	= G+I+K 407 566,94	104 853,35
	Section d'investissement	= B+D+F 11 896,07	= H+J+L 8 403,89	-3 492,18
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 314 609,66	= G+H+I+J+K+L 415 970,83	101 361,17

Il est précisé à l'assemblée délibérante que ce compte administratif ne présente aucun Restes A Réaliser (RAR).

Considérant que le compte administratif 2023 concorde avec le compte de gestion 2023 tenu par le receveur municipal ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le compte administratif présenté par Monsieur le Maire hors sa présence ;

Considérant que la Présidence est alors confiée à Monsieur l'Adjoint aux Finances pour procéder à l'adoption de la présente délibération ;

Vu la délibération du conseil d'exploitation du golf en date du 15 avril 2024 et portant avis favorable quant à l'approbation du compte Administratif 2023 du budget annexe du golf.

Monsieur l'Adjoint aux finances propose à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 voix contre (Mme PEYGE, M. SUBERCAZE, Mme CAU et M. FERRE), 0 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe du golf tel qu'exposé en séance.

Retour de M. le Maire

3. AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE GOLF 2023

Rapporteur : M. le Maire

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Considérant le Compte Administratif 2023 du budget annexe du golf qui fait apparaître les éléments suivants :

- Le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement s'élève à **-3 492.18 euros** qu'il convient de reporter (D/001) ;
- Ce compte administratif ne présentant pas de restes à réaliser ;
- Le besoin de financement est de **3 492.18 euros** qu'il convient d'affecter à la réserve d'investissement (R/1068) ;
- Le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement s'élevant à **104 853.35 euros**, déduction faite de la couverture du besoin de financement de **3 492.18 euros**, l'excédent de **101 361.17 euros** sera affecté en report à la section de fonctionnement (R/002) ;
- Aussi, vu la délibération du conseil d'exploitation du golf en date du 15 avril 2024 et portant avis favorable quant à l'affectation des résultats du compte Administratif 2023 au budget primitif annexe du golf 2024 ;

Monsieur le Maire propose aux élus, d'approuver l'affectation du résultat du budget annexe Golf 2023 tel que présenté en séance.

Il propose de passer au vote.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 4 voix contre (Mme PEYGE, M. SUBERCAZE, Mme CAU et M. FERRE), 0 abstention, approuve l'affectation du résultat du compte administratif du budget annexe du golf tel qu'exposé en séance.

4. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE GOLF 2024

Rapporteur : M. le maire

Monsieur le Maire expose le projet de budget primitif 2024 comme suit :

BAGNERES DE LUCHON - GOLF - BP (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	340 189,00	238 827,83
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 101 361,17
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		340 189,00	340 189,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	49 900,00	53 392,18
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 3 492,18	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		53 392,18	53 392,18

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	393 581,18	393 581,18
---------------------	------------	------------

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	164 300,00	0,00	89 719,00	0,00	89 719,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	220 400,00	0,00	187 970,00	0,00	187 970,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
Total des dépenses de gestion des services		384 800,00	0,00	289 689,00	0,00	289 689,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	600,00	0,00	600,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		405 300,00	0,00	290 289,00	0,00	290 289,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	96 100,00		48 621,00	0,00	48 621,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	800,00		1 279,00	0,00	1 279,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		96 900,00		49 900,00	0,00	49 900,00
TOTAL		502 200,00	0,00	340 189,00	0,00	340 189,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	340 189,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	271 100,00	0,00	236 327,83	0,00	236 327,83
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	479,59	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		291 579,59	0,00	238 327,83	0,00	238 327,83
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	175 500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		467 079,59	0,00	238 827,83	0,00	238 827,83
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		467 079,59	0,00	238 827,83	0,00	238 827,83

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	101 361,17
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	340 189,00
---	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	91 900,00	0,00	49 900,00	0,00	49 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	91 900,00	0,00	49 900,00	0,00	49 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	96 900,00	0,00	49 900,00	0,00	49 900,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	96 900,00	0,00	49 900,00	0,00	49 900,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	3 492,18
---	----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	53 392,18
--	-----------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	7 639,90	0,00	3 492,18	0,00	3 492,18
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	7 639,90	0,00	3 492,18	0,00	3 492,18
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	7 639,90	0,00	3 492,18	0,00	3 492,18
021	Virement de la section d'exploitation (4)	96 100,00		48 621,00	0,00	48 621,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	800,00		1 279,00	0,00	1 279,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		96 900,00		49 900,00	0,00	49 900,00
TOTAL		104 539,90	0,00	53 392,18	0,00	53 392,18

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	53 392,18
---	------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil d'exploitation du golf e
budget annexe 2024,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil d'exploitation du golf en date du 15 avril 2024 et portant avis favorable
quant au budget annexe 2024,

Monsieur le Maire propose l'adoption du budget primitif 2024 tel que présenté en séance.

M. le Maire soumet un débat contradictoire.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 4 voix contre (Mme PEYGE, M. SUBERCAZE, Mme CAU et M. FERRE), 0 abstention, approuve le budget primitif du budget annexe du golf tel qu'exposé en séance.

Affaires Centre Équestre

Affaires financières

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE CENTRE EQUESTRE 2023

Rapporteur : M. le maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir présenté le compte de gestion 2023 comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

12000 - CENTRE EQUESTRE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	65 662,00	380 727,83	446 389,83
Titres de recette émis (b)	51 089,40	329 947,34	381 036,74
Réductions de titres (c)		13 096,90	13 096,90
Recettes nettes (d = b - c)	51 089,40	316 850,44	367 939,84
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	65 662,00	380 727,83	446 389,83
Mandats émis (f)		235 777,15	235 777,15
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		235 777,15	235 777,15
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	51 089,40	81 073,29	132 162,69
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

12000 - CENTRE EQUESTRE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CENTRE EQUESTRE					
Investissement	-35 662,00		51 089,40		15 427,40
Fonctionnement	57 889,23	35 662,00	81 073,29		103 300,52
Sous-Total	22 227,23	35 662,00	132 162,69		118 727,92
TOTAL III	22 227,23	35 662,00	132 162,69		118 727,92
TOTAL I + II + III	22 227,23	35 662,00	132 162,69		118 727,92

Considérant l'exactitude des opérations ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2023 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du golf en date du 15 avril 2024 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil municipal.

M. le Maire précise que le compte de gestion a été établi par Madame la trésorière et qu'il a été transmis aux membres. M. le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour, 2 abstentions (Mme PEYGE et M. SUBERCAZE), 0 voix contre, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil municipal.

M. Le Maire quitte la séance pour la délibération n°6

6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE CENTRE EQUESTRE 2023

Rapporteur : M. Olivier PERUSSEAU

Monsieur le Maire présente la synthèse du compte administratif 2023 du Budget Annexe du Centre Equestre qui se présente ainsi qu'il suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 235 777,15	G 316 850,44	G-A	81 073,29
	Section d'investissement	B 0,00	H 51 089,40	H-B	51 089,40

		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 22 227,23 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 35 662,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 271 439,15	Q= G+H+I+J 390 167,07	=Q-P	118 727,92

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 235 777,15	= G+I+K 339 077,67	103 300,52	
	Section d'investissement	= B+D+F 35 662,00	= H+J+L 51 089,40	15 427,40	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 271 439,15	= G+H+I+J+K+L 390 167,07	118 727,92	

Il est précisé à l'assemblée délibérante que ce compte administratif ne présente aucun Restes A Réaliser (RAR).

Considérant que le compte administratif 2023 concorde avec le compte de gestion 2023 tenu par le receveur municipal ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le compte administratif présenté par Monsieur le Maire hors sa présence ;

Considérant que la Présidence est alors confiée à Monsieur l'Adjoint aux Finances pour procéder à l'adoption de la présente délibération,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du centre équestre en date du 15 avril 2024 ;

Monsieur l'Adjoint aux finances propose à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 voix contre (Mme PEYGE, M. SUBERCAZE, Mme CAU et M. FERRE), 0 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe du centre équestre tel qu'exposé en séance.

Retour de M. le Maire

7. AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE CENTRE EQUESTRE 2023

Rapporteur : M. le maire

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Considérant le Compte Administratif 2023 du budget annexe du centre équestre qui fait apparaître les éléments suivants :

- Le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement s'élève à **15 427.40 euros** qu'il convient de reporter (R/001) ;
- Ce compte administratif ne présentant pas de restes à réaliser ;
- Le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement s'élevant à **103 300.52 euros** qui sera affecté en report à la section de fonctionnement (R/002) ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du centre équestre en date du 15 avril 2024 ;

Monsieur le Maire propose aux élus, d'émettre un avis favorable pour approuver l'affectation des résultats 2023 du budget annexe du centre équestre tel qu'exposé en séance.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 4 voix contre (Mme PEYGE, M. SUBERCAZE, Mme CAU et M. FERRE), 0 abstention, approuve l'affectation du résultat du budget annexe du centre équestre tel qu'exposé en séance

8. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE CENTRE EQUESTRE 2024

Rapporteur : M. le maire

Monsieur le Maire expose le projet de budget primitif 2024 comme suit :

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	314 677,52	211 377,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 103 300,52
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		314 677,52	314 677,52

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	27 255,40	11 828,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 15 427,40
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		27 255,40	27 255,40

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	201 108,60	0,00	76 000,00	0,00	76 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	133 119,23	0,00	224 849,00	0,00	224 849,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		334 327,83	0,00	300 849,00	0,00	300 849,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	1 000,00		1 000,52	0,00	1 000,52
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	14 400,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		350 727,83	0,00	302 849,52	0,00	302 849,52
023	Virement à la section d'investissement (6)	8 172,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	21 828,00		11 828,00	0,00	11 828,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		30 000,00		11 828,00	0,00	11 828,00
TOTAL		380 727,83	0,00	314 677,52	0,00	314 677,52

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	314 677,52
--	------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	86 800,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	110 277,00	0,00	110 277,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00
Total des recettes de gestion des services		106 900,00	0,00	211 377,00	0,00	211 377,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	251 600,60	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		358 500,60	0,00	211 377,00	0,00	211 377,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		358 500,60	0,00	211 377,00	0,00	211 377,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	103 300,52
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	314 677,52
--	------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	27 255,40	0,00	27 255,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	30 000,00	0,00	27 255,40	0,00	27 255,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	30 000,00	0,00	27 255,40	0,00	27 255,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	30 000,00	0,00	27 255,40	0,00	27 255,40

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 255,40
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	35 662,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	35 662,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	35 662,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	8 172,00		0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	21 828,00		11 828,00	0,00	11 828,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		30 000,00		11 828,00	0,00	11 828,00
TOTAL		65 662,00	0,00	11 828,00	0,00	11 828,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	15 427,40
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 255,40
---	------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil d'exploitation du Centre équestre en date du 15 avril 2024 et portant avis favorable quant au budget annexe 2024,

Monsieur le Maire propose l'adoption du budget primitif 2024 comme présenté en séance.

M. le Maire soumet un débat contradictoire.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 4 voix contre (Mme PEYGE, M. SUBERCAZE, Mme CAU et M. FERRE), 0 abstention, approuve le budget primitif du budget annexe du golf tel qu'exposé en séance.

Affaires communales

Affaires financières

9. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE EAU 2023

Rapporteur : M. le maire

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir présenté le compte de gestion 2023 comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

29500 - SCE EAUX DE BAGNERES-DE-LUCHON

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	678 905,41	694 933,06	1 373 838,47
Titres de recette émis (b)	102 470,82	67 569,57	170 040,39
Réductions de titres (c)		47 339,01	47 339,01
Recettes nettes (d = b - c)	102 470,82	20 230,56	122 701,38
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	678 905,41	694 933,06	1 373 838,47
Mandats émis (f)	15 430,27	674 941,09	690 371,36
Annulations de mandats (g)		20,13	20,13
Depenses nettes (h = f - g)	15 430,27	674 920,96	690 351,23
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	87 040,55		
(h - d) Déficit		654 690,40	567 649,85

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

29500 - SCE EAUX DE BAGNERES-DE-LUCHON

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SCE EAUX DE BAGNERES-DE-LUCHON					
Investissement	576 205,41		87 040,55		663 245,96
Fonctionnement	680 603,06		-654 690,40		25 912,66
Sous-Total	1 256 808,47		-567 649,85		689 158,62
TOTAL III	1 256 808,47		-567 649,85		689 158,62
TOTAL I + II + III	1 256 808,47		-567 649,85		689 158,62

Considérant l'exactitude des opérations ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2023 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour, 2 abstentions (Mme PEYGE et M. SUBERCAZE), 0 voix contre, déclare que le compte de gestion du budget annexe eau, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

10. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023

Rapporteur : M. le maire

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir présenté le compte de gestion 2023 comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

29600 - SCE ASST DE BAGNERES-DE-LUCHON

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	730 262,41	294 225,49	1 024 487,90
Titres de recette émis (b)	168 983,44	109 604,62	278 588,06
Réductions de titres (c)		7 000,00	7 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	168 983,44	102 604,62	271 588,06
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	730 262,41	294 225,49	1 024 487,90
Mandats émis (f)	275 584,32	192 324,61	467 908,93
Annulations de mandats (g)		18 645,75	18 645,75
Depenses nettes (h = f - g)	275 584,32	173 678,86	449 263,18
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	106 600,88	71 074,24	177 675,12

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

29600 - SCE ASST DE BAGNERES-DE-LUCHON

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SCE ASST DE BAGNERES-DE-LUCHON					
Investissement	547 742,41		-106 600,88		441 141,53
Fonctionnement	-108 605,49		-71 074,24		-179 679,73
Sous-Total	439 136,92		-177 675,12		261 461,80
TOTAL III	439 136,92		-177 675,12		261 461,80
TOTAL I + II + III	439 136,92		-177 675,12		261 461,80

Considérant l'exactitude des opérations ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2023 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour, 2 abstentions (Mme PEYGE et M. SUBERCAZE), 0 voix contre, déclare que le compte de gestion du budget annexe assainissement, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

11. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DSP DES THERMES 2023

Rapporteur : M. le maire

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir présenté le compte de gestion 2023 comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

13000 - DSP DES THERMES

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	14 637 500,00	3 530 000,00	18 167 500,00
Titres de recette émis (b)	0,72	3 500 000,02	3 500 000,74
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	0,72	3 500 000,02	3 500 000,74
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	14 637 500,00	3 530 000,00	18 167 500,00
Mandats émis (f)	1 995 030,11	147 355,36	2 142 385,47
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	1 995 030,11	147 355,36	2 142 385,47
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		3 352 644,66	1 357 615,27
(h - d) Déficit	1 995 029,39		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13000 - DSP DES THERMES

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
DSP DES THERMES					
Investissement			-1 995 029,39		-1 995 029,39
Fonctionnement			3 352 644,66		3 352 644,66
Sous-Total			1 357 615,27		1 357 615,27
TOTAL III			1 357 615,27		1 357 615,27
TOTAL I + II + III			1 357 615,27		1 357 615,27

Transfert du BC 10100 BAGNERES DE LUCHON vers le BC 13000 DSP des THERMES

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour, 2 abstentions (Mme PEYGE et M. SUBERCAZE), 0 voix contre, déclare que le compte de gestion du budget annexe thermes, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

12. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2023

Rapporteur : M. le maire

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir présenté le compte de gestion 2023 comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

10100 - BAGNERES-DE-LUCHON -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 015 218,36	14 403 384,61	19 418 602,97
Titres de recette émis (b)	1 686 658,62	11 610 324,25	13 296 982,87
Réductions de titres (c)		67 277,60	67 277,60
Recettes nettes (d = b - c)	1 686 658,62	11 543 046,65	13 229 705,27
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 015 218,36	14 403 384,61	19 418 602,97
Mandats émis (f)	2 168 419,62	12 416 713,76	14 585 133,38
Annulations de mandats (g)	211 781,97	312 266,01	524 047,98
Depenses nettes (h = f - g)	1 956 637,65	12 104 447,75	14 061 085,40
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	269 979,03	561 401,10	831 380,13

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10100 - BAGNERES-DE-LUCHON -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	552 792,03		-269 979,03	-626 432,82	-343 619,82
Fonctionnement	1 177 595,21		-561 401,10	33 028,33	649 222,44
TOTAL I	1 730 387,24		-831 380,13	-593 404,49	305 602,62

Considérant l'exactitude des opérations ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2023 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour, 2 abstentions (Mme PEYGE et M. SUBERCAZE), 0 voix contre, déclare que le compte de gestion du budget principal communal, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

M. Le Maire quitte la séance pour les délibérations n°13 à 16

13. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE EAU 2023

Rapporteur : M. Olivier PERUSSEAU

Monsieur le Maire présente la synthèse du compte administratif 2023 du Budget Annexe de l'Eau qui se présente ainsi qu'il suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 674 920,96	G 20 230,56	G-A -654 690,40
	Section d'investissement	B 15 430,27	H 102 470,82	H-B 87 040,55

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 680 603,06 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 576 205,41 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 690 351,23	Q= G+H+I+J 1 379 509,85	=Q-P 689 158,62

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 674 920,96	= G+I+K 700 833,62	25 912,66
	Section d'investissement	= B+D+F 15 430,27	= H+J+L 678 676,23	663 245,96
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 690 351,23	= G+H+I+J+K+L 1 379 509,85	689 158,62

Il est précisé à l'assemblée délibérante que ce compte administratif ne présente aucun Restes A Réaliser (RAR).

Considérant que le compte administratif 2023 concorde avec le compte de gestion 2023 tenu par le receveur municipal ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le compte administratif présenté par Monsieur le Maire hors sa présence ;

Considérant que la Présidence est alors confiée à Monsieur l'Adjoint aux Finances pour procéder à l'adoption de la présente délibération ;

Monsieur l'Adjoint aux finances propose à l'assemblée d'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe de l'eau.

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 voix contre (Mme PEYGE, M. SUBERCAZE, Mme CAU et M. FERRE), 0 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe de l'eau tel qu'exposé en séance.

14. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023

Rapporteur : M. Olivier PERUSSEAU

Monsieur le Maire présente la synthèse du compte administratif 2023 du Budget Annexe de l'assainissement qui se présente ainsi qu'il suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 173 678,86	G 102 604,62	G-A -71 074,24
	Section d'investissement	B 275 584,32	H 168 983,44	H-B -106 600,88

		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 108 605,49 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 547 742,41 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 557 868,67	Q= G+H+I+J 819 330,47	=Q-P 261 461,80

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 10 425,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 10 425,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 282 284,35	= G+I+K 102 604,62	-179 679,73
	Section d'investissement	= B+D+F 286 009,32	= H+J+L 716 725,85	430 716,53
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 568 293,67	= G+H+I+J+K+L 819 330,47	251 036,80

Il est précisé à l'assemblée délibérante que ce compte administratif présente des Restes à Réaliser (RAR) qui s'établissent ainsi :

RAR Dépenses : 10 425 €
 RAR Recettes : 0 €

Le solde des Restes A Réaliser s'établissant à un montant déficitaire de – 10 425 €, couvert par l'excédent de la section d'investissement.

Considérant que le compte administratif 2023 concorde avec le compte de gestion 2023 tenu par le receveur municipal ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le compte administratif présenté par Monsieur le Maire hors sa présence ;

Considérant que la Présidence est alors confiée à Monsieur l'Adjoint aux Finances pour procéder à l'adoption de la présente délibération ;

Monsieur l'Adjoint aux finances propose à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 voix contre (Mme PEYGE, M. SUBERCAZE, Mme CAU et M. FERRE), 0 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe de l'assainissement tel qu'exposé en séance.

15. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DSP DES THERMES 2023

Rapporteur : M. Olivier PERUSSEAU

Monsieur le Maire présente la synthèse du compte administratif 2023 du Budget Annexe DSP Thermes qui se présente ainsi qu'il suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 147 355,36	G 3 500 000,02	G-A 3 352 644,66
	Section d'investissement	B 1 995 030,11	H 0,72	H-B -1 995 029,39

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		=	=	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 2 142 385,47	Q= G+H+I+J 3 500 000,74	=Q-P 1 357 615,27

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 147 355,36	= G+I+K 3 500 000,02	3 352 644,66
	Section d'investissement	= B+D+F 1 995 030,11	= H+J+L 0,72	-1 995 029,39
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 142 385,47	= G+H+I+J+K+L 3 500 000,74	1 357 615,27

Il est précisé à l'assemblée délibérante que ce compte administratif ne présente aucun Restes A Réaliser (RAR).

Considérant que le compte administratif 2023 concorde avec le compte de gestion 2023 tenu par le receveur municipal ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le compte administratif présenté par Monsieur le Maire hors sa présence ;

Considérant que la Présidence est alors confiée à Monsieur l'Adjoint aux Finances pour procéder à l'adoption de la présente délibération ;

Monsieur l'Adjoint aux finances propose à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 voix contre (Mme PEYGE, M. SUBERCAZE, Mme CAU et M. FERRE), 0 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe DSP Thermes tel qu'exposé en séance.

16. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2023

Rapporteur : M. Olivier PERUSSEAU

Monsieur le Maire présente la synthèse du compte administratif 2023 du Budget Principal de la commune qui se présente ainsi qu'il suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	12 104 447,75	G	11 543 046,65
	Section d'investissement	B	1 956 637,65	H	1 686 658,62
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 210 623,54 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	73 640,79 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	14 134 726,19	= G+H+I+J	14 440 328,81
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	378 536,83	L	795 263,85
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	378 536,83	= K+L	795 263,85
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	12 104 447,75	= G+I+K	12 753 670,19
	Section d'investissement	= B+D+F	2 408 815,27	= H+J+L	2 481 922,47
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	14 513 263,02	= G+H+I+J+K+L	15 235 592,66

Il est précisé à l'assemblée délibérante que ce compte administratif présente des Restes à Réaliser (RAR) qui s'établissent ainsi :

RAR Dépenses :	378 536.83 €
RAR Recettes :	795 263.85 €

Le solde des Restes A Réaliser s'établissant à un montant excédentaire de 416 727,02 €, le besoin de financement de la section d'investissement est donc couvert.

Considérant que le compte administratif 2023 concorde avec le compte de gestion 2023 tenu par le receveur municipal ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le compte administratif présenté par Monsieur le Maire hors sa présence ;

Considérant que la Présidence est alors confiée à Monsieur l'Adjoint aux Finances pour procéder à l'adoption de la présente délibération ;

Monsieur l'Adjoint aux finances propose à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 4 voix contre (Mme PEYGE, M. SUBERCAZE, Mme CAU et M. FERRE), 0 abstention, approuve le compte administratif du budget principal de la commune tel qu'exposé en séance.

Retour de M. le Maire

17. AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE EAU 2023

Rapporteur : M. le maire

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Considérant le Compte Administratif 2023 du budget annexe eau qui fait apparaître les éléments suivants :

- Le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire s'élève à **663 245.96 euros** qu'il convient de reporter (R/001)
- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement excédentaire s'élève à **25 912.66 euros**, qui sera affecté en report à la section de fonctionnement (R/002)

M. le Maire demande au conseil municipal de décider l'affectation des résultats 2023 du budget annexe eau tel qu'exposé en séance.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 4 voix contre (Mme PEYGE, M. SUBERCAZE, Mme CAU et M. FERRE), 0 abstention, approuve l'affectation du résultat du budget annexe eau tel qu'exposé en séance.

18. AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023

Rapporteur : M. le maire

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Considérant que les Restes A Réaliser en dépenses et recettes font apparaître un déficit de financement de financement de **10 425 euros** qui est couvert par la situation excédentaire de la section d'investissement.

Considérant le Compte Administratif 2023 du budget annexe de l'assainissement qui fait apparaître les éléments suivants :

- Le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire s'élève à **441 141.53 euros** qu'il convient de reporter (R/001).
- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement déficitaire s'élève à **- 179 679.73 euros**, qui sera affecté en report à la section de fonctionnement (D/002).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat du budget annexe de l'assainissement 2023 selon les modalités exposées en séance.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 4 voix contre (Mme PEYGE, M. SUBERCAZE, Mme CAU et M. FERRE), 0 abstention, approuve l'affectation du résultat du budget annexe de l'assainissement tel qu'exposé en séance.

19. AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE REGIE DES THERMES 2023

Rapporteur : M. le maire

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Considérant le Compte Administratif 2023 du budget annexe DSP des thermes 2023 qui fait apparaître les éléments suivants :

- Le solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire s'élève à **1 995 029.39 euros** qu'il convient de reporter (D/001).
- Le besoin de financement s'élève donc à **1 995 029.39 euros**.
- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement excédentaire s'élève à **3 352 644.66 euros**, qui est suffisant pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
- Un montant de **1 995 029,39 euros** sera donc affecté en réserve (R/1068).
- Le solde de **1 357 615.27 euros** de l'excédent de fonctionnement 2023 sera affecté en report à la section de fonctionnement (R/002).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat du budget annexe DSP des Thermes 2023 selon les modalités exposées en séance.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 4 voix contre (Mme PEYGE, M. SUBERCAZE, Mme CAU et M. FERRE), 0 abstention, approuve l'affectation du résultat du budget annexe DSP Thermes tel qu'exposé en séance.

20. AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2023

Rapporteur : M. le maire

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Considérant que les Restes A Réaliser en dépenses et recettes font apparaître un excédent de financement de 416 727.02 euros, couvrant le besoin de financement pour la section d'investissement qui s'établit à – 343 619,82 euros.

Considérant le Compte Administratif 2023 du budget principal communal qui fait apparaître les éléments suivants :

- Le solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire s'élève à – **343 619.82 euros** qu'il convient de reporter (D/001).
- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement excédentaire s'élève à **649 222.44 euros**, qui sera affecté en report à la section de fonctionnement (R/002).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat du budget principal communal 2023 selon les modalités exposées en séance.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 4 voix contre (Mme PEYGE, M. SUBERCAZE, Mme CAU et M. FERRE), 0 abstention, approuve l'affectation du résultat du budget principal communal tel qu'exposé en séance.

21. APPROBATION DE LA SURTAXE 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Rapporteur : M. le maire

Monsieur le Maire rappelle aux élus la nécessité de délibérer concernant la surtaxe 2024 du budget annexe de l'eau.

Il est proposé d'établir la surtaxe sur l'eau ainsi qu'il suit :

Tranches de consommation	Montant surtaxe au m3
T1 - 0-60 m3	- €
T2 - 60- 12 000 m3	- €
T3 - 12 000 m3 à 25 000 m3	0.70 €
T4 - > 25 000 m3	0.70 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de retenir ces montants pour l'année 2024.

M. le Maire rappelle que la DSP qui a été votée il y a quelques semaines, a créé quatre tranches de consommation d'eau annuelle. Les deux premières tranches ne sont pas concernées par cette délibération. Les deux tranches qui sont soumises à taxation sont la troisième tranche et la

quatrième tranche. Seuls les grands utilisateurs sont soumis à cette surtaxe de 0,7 € au mètre cube d'eau consommée. Il propose d'approuver la création de cette surtaxe sur les deux dernières tranches.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 4 voix contre (Mme PEYGE, M. SUBERCAZE, Mme CAU et M. FERRE), 0 abstention, approuve la surtaxe 2024 du budget annexe de l'eau tel qu'exposé en séance.

22. APPROBATION DE LA SURTAXE 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. le maire

Monsieur le Maire rappelle aux élus la nécessité de délibérer concernant la surtaxe 2024 du budget annexe de l'assainissement et de l'établir ainsi qu'il suit :

Tranches de consommation	Montant surtaxe /m3
PV T1 - 0-60 m3	0.20 €
PV T2 - 60- 12 000 m3	0.20 €
PV T3 - 12 000 m3 à 25 000 m3	1.00 €
PV T4 - > 25 000 m3	1.50 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de retenir ces montants pour l'année 2024.

M. le Maire propose de passer au vote, pour passer la surtaxe sur la première tranche de 0,1 € à 0,2 €, créer une taxe à 1 € pour la tranche de 12 000 m³ à 25 000 m³ de consommation et créer une taxe à 1,5 € pour la tranche supérieure à 25 000 m³.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 4 voix contre (Mme PEYGE, M. SUBERCAZE, Mme CAU et M. FERRE), 0 abstention, approuve la surtaxe 2024 du budget annexe de l'assainissement tel qu'exposé en séance.

23. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE EAU 2024

Rapporteur : M. le maire

Monsieur le Maire expose le projet de budget primitif 2024 comme suit :

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	131 251,66	105 339,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 25 912,66
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	131 251,66	131 251,66

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	761 079,08	97 833,12
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 663 245,96
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		761 079,08	761 079,08

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	15 683,06	0,00	31 983,60	0,00	31 983,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50,00	0,00	50,00	0,00	50,00
Total des dépenses de gestion des services		18 733,06	0,00	32 033,60	0,00	32 033,60
66	Charges financières	500,00	0,00	384,94	0,00	384,94
67	Charges exceptionnelles	572 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		592 233,06	0,00	33 418,54	0,00	33 418,54
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	102 700,00	0,00	97 833,12	0,00	97 833,12
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		102 700,00	0,00	97 833,12	0,00	97 833,12
TOTAL		694 933,06	0,00	131 251,66	0,00	131 251,66

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	131 251,66
---	------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	15 250,00	0,00	15 250,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	75 762,00	0,00	75 762,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	91 012,00	0,00	91 012,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	91 012,00	0,00	91 012,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	14 330,00		14 327,00	0,00	14 327,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		14 330,00		14 327,00	0,00	14 327,00
TOTAL		14 330,00	0,00	105 339,00	0,00	105 339,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	25 912,66
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	131 251,66
---	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	363 375,41	0,00	395 583,08	0,00	395 583,08
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		663 375,41	0,00	745 583,08	0,00	745 583,08
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 200,00	0,00	1 169,00	0,00	1 169,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 200,00	0,00	1 169,00	0,00	1 169,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		664 575,41	0,00	746 752,08	0,00	746 752,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	14 330,00		14 327,00	0,00	14 327,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		14 330,00		14 327,00	0,00	14 327,00
TOTAL		678 905,41	0,00	761 079,08	0,00	761 079,08

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	761 079,08
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	102 700,00		97 833,12	0,00	97 833,12
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		102 700,00		97 833,12	0,00	97 833,12
TOTAL		102 700,00	0,00	97 833,12	0,00	97 833,12

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	663 245,96
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	761 079,08
---	-------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants ;

Monsieur le Maire propose l'adoption du budget primitif 2024 comme présenté en séance ;

M. le Maire soumet un débat contradictoire.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 4 voix contre (Mme PEYGE, M. SUBERCAZE, Mme CAU et M. FERRE), 0 abstention, approuve le budget primitif du budget annexe de l'eau tel qu'exposé en séance.

24. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2024

Rapporteur : M. le maire

Monsieur le Maire, expose le projet de budget primitif 2024 comme suit :

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	196 080,27	375 759,40
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 179 679,13	(si excédent) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	375 759,40	375 759,40

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	621 233,60	180 092,07
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 441 141,53
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	621 233,60	621 233,60

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	996 993,00	996 993,00

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	12 000,00	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		12 000,00	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00
66	Charges financières	3 620,00	0,00	2 988,20	0,00	2 988,20
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		15 620,00	0,00	15 988,20	0,00	15 988,20
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	170 000,00		180 092,07	0,00	180 092,07
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		170 000,00		180 092,07	0,00	180 092,07
TOTAL		185 620,00	0,00	196 080,27	0,00	196 080,27

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	179 679,13
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	375 759,40
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	20 000,00	0,00	84 310,00	0,00	84 310,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	200 225,49	0,00	236 888,40	0,00	236 888,40
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Total des recettes de gestion des services		240 225,49	0,00	322 198,40	0,00	322 198,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		240 225,49	0,00	322 198,40	0,00	322 198,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	54 000,00		53 561,00	0,00	53 561,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		54 000,00		53 561,00	0,00	53 561,00
TOTAL		294 225,49	0,00	375 759,40	0,00	375 759,40

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	375 759,40
---	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	393 733,41	0,00	358 582,60	0,00	358 582,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	162 520,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
	Total des opérations d'équipement	61 009,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	667 262,41	0,00	558 582,60	0,00	558 582,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 000,00	0,00	9 090,00	0,00	9 090,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	9 000,00	0,00	9 090,00	0,00	9 090,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	676 262,41	0,00	567 672,60	0,00	567 672,60
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	54 000,00		53 561,00	0,00	53 561,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	54 000,00		53 561,00	0,00	53 561,00
	TOTAL	730 262,41	0,00	621 233,60	0,00	621 233,60

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	621 233,60
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	12 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	12 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	12 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	170 000,00		180 092,07	0,00	180 092,07
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	170 000,00		180 092,07	0,00	180 092,07
	TOTAL	182 520,00	0,00	180 092,07	0,00	180 092,07

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	441 141,53
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	621 233,60
---	-------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants.

Monsieur le Maire propose l'adoption du budget primitif 2024 comme présenté en séance.

M. le Maire soumet un débat contradictoire.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 4 voix contre (Mme PEYGE, M. SUBERCAZE, Mme CAU et M. FERRE), 0 abstention, approuve le budget primitif du budget annexe de l'assainissement tel qu'exposé en séance.

25. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DSP DES THERMES 2024

Rapporteur : M. le maire

Monsieur le Maire expose le projet de budget primitif annexe DSP des Thermes 2024 comme suit :

EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 417 615,27	60 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 357 615,27
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 417 615,27	1 417 615,27

INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	11 743 216,00	13 738 245,39
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 995 029,39	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		13 738 245,39	13 738 245,39

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
66	Charges financières	500 000,00	0,00	14 239,42	0,00	14 239,42
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 267 659,85	0,00	1 267 659,85
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		530 000,00	0,00	1 311 899,27	0,00	1 311 899,27
023	Virement à la section d'investissement (6)	3 000 000,00		105 716,00	0,00	105 716,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 000 000,00		105 716,00	0,00	105 716,00
TOTAL		3 530 000,00	0,00	1 417 615,27	0,00	1 417 615,27

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 417 615,27
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	30 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		30 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 530 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 530 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 357 615,27
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 417 615,27
---	---------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00	0,00	105 716,00	0,00	105 716,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 637 500,00	0,00	11 637 500,00	0,00	11 637 500,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	14 637 500,00	0,00	11 743 216,00	0,00	11 743 216,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	14 637 500,00	0,00	11 743 216,00	0,00	11 743 216,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	14 637 500,00	0,00	11 743 216,00	0,00	11 743 216,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	1 995 029,39
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 738 245,39
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	11 637 500,00	0,00	11 637 500,00	0,00	11 637 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	11 637 500,00	0,00	11 637 500,00	0,00	11 637 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	1 995 029,39	0,00	1 995 029,39
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	1 995 029,39	0,00	1 995 029,39
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	11 637 500,00	0,00	13 632 529,39	0,00	13 632 529,39
021	Virement de la section d'exploitation (4)	3 000 000,00		105 716,00	0,00	105 716,00

040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 000 000,00		105 716,00	0,00	105 716,00
TOTAL		14 637 500,00	0,00	13 738 245,39	0,00	13 738 245,39

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 738 245,39
---	----------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants.

Monsieur le Maire propose l'adoption du budget primitif 2024 comme présenté en séance.

M. le Maire soumet un débat contradictoire.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 4 voix contre (Mme PEYGE, M. SUBERCAZE, Mme CAU et M. FERRE), 0 abstention, approuve le budget primitif du budget annexe DSP des Thermes tel qu'exposé en séance.

26. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2024

Rapporteur : M. le maire

M. le Maire indique qu'il est proposé de garder les mêmes taxes, pas d'augmentation.

Vu les dispositions du code général des impôts, notamment les dispositions de l'article 1636 B sexies et suivants,

Il est rappelé à l'assemblée que les taux de fiscalité directe locales sont les mêmes depuis 2021.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de maintenir également pour l'année 2024 les mêmes taux, à savoir :

TAXES	Taux en 2022 (%)	Taux en 2023(%)	Taux en 2024(%)
Taxe Foncière bâtie (TFB)	51.30	51.30	51.30
Taxe Foncière non bâties bâtie (TFNB)	84.28	84.28	84.28
Taxe d'habitation (TH)			17.40*

*Taux de référence Etat 1259 de 2024.

Les produits de fiscalité attendus sont mentionnés dans l'état 1259 annexé à la présente délibération et seront reportés au budget primitif 2024 soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Suite à un débat contradictoire, il est proposé à l'assemblée de décider :

- De maintenir les taux au même niveau que ceux de 2023, c'est-à-dire d'approuver les taux suivants :
 - 51.30 % pour la TFB ;
 - 84.28% pour la TFNB ;
 - 17.40 % pour la taxe d'habitation.
 -

- D'autoriser Monsieur le Maire à compléter l'état 1259 (annexé à la présente délibération) en conséquence.

Le Conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour, 2 abstentions (Mme PEYGE et M. SUBERCAZE), 0 voix contre, décide :

- De maintenir les taux au même niveau que ceux de 2023, c'est-à-dire d'approuver les taux suivants :
 - 51.30 % pour la TFB ;
 - 84.28% pour la TFNB ;
 - 17.40 % pour la taxe d'habitation.
- D'autoriser Monsieur le Maire à compléter l'état 1259 (annexé à la présente délibération) en conséquence.

27. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2024

Rapporteur : M. le maire

Monsieur le Maire expose le projet de budget primitif 2024 comme suit :

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		14 070 287,32	0,00	0,00	12 340 191,56	0,00	0,00	12 340 191,56	12 340 191,56
011	Charges à caractère général (3)	3 693 667,00	0,00	0,00	3 420 326,51	0,00	0,00	3 420 326,51	3 420 326,51
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 894 997,00	0,00		6 247 752,00	0,00		6 247 752,00	6 247 752,00
014	Atténuations de produits	123 401,00	0,00		89 197,00	0,00		89 197,00	89 197,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 567 449,32	0,00	0,00	1 136 526,00	0,00	0,00	1 136 526,00	1 136 526,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		11 279 514,32	0,00	0,00	10 893 801,51	0,00	0,00	10 893 801,51	10 893 801,51
66	Charges financières	222 670,00	0,00		119 839,55	0,00		119 839,55	119 839,55
67	Charges spécifiques (3)	7 000,00	0,00		7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00			5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		234 670,00	0,00	0,00	131 839,55	0,00		131 839,55	131 839,55
Total des dépenses réelles		11 514 184,32	0,00	0,00	11 025 641,06	0,00	0,00	11 025 641,06	11 025 641,06
023	Virement à la section d'investissement	945 673,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 610 430,00			1 314 550,50	0,00		1 314 550,50	1 314 550,50
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 556 103,00			1 314 550,50	0,00		1 314 550,50	1 314 550,50
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									12 340 191,56

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		13 060 585,71	0,00	11 690 969,12	0,00	11 690 969,12
013	Atténuations de charges (2)	95 600,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	859 309,12	0,00	457 567,00	0,00	457 567,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 279 945,00	0,00	2 278 748,00	0,00	2 278 748,00
731	Fiscalité locale	5 673 952,00	0,00	5 698 168,00	0,00	5 698 168,00
74	Dotations et participations (2)	2 697 551,59	0,00	2 592 490,00	0,00	2 592 490,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	989 528,00	0,00	327 325,00	0,00	327 325,00
Total des recettes de gestion des services		12 595 885,71	0,00	11 374 298,00	0,00	11 374 298,00
76	Produits financiers	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		10 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Total des recettes réelles		12 605 885,71	0,00	11 424 298,00	0,00	11 424 298,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	454 700,00	0,00	266 671,12	0,00	266 671,12
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		454 700,00	0,00	266 671,12	0,00	266 671,12

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) 649 222,44

Total des recettes de fonctionnement cumulées 12 340 191,56

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 657 337,23	0,00	0,00	4 923 117,73	0,00	4 923 117,73	4 923 117,73
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	127 800,00	0,00	0,00	92 442,00	0,00	92 442,00	92 442,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	1 250 000,00	0,00	0,00	1 250 000,00	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00
21	Immobilisations corporelles	745 320,77	0,00	0,00	284 215,90	0,00	284 215,90	284 215,90
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	1 009 516,46	0,00	0,00	2 334 482,71	0,00	2 334 482,71	2 334 482,71
Total des dépenses d'équipement		3 152 637,23	0,00	0,00	3 961 140,61	0,00	3 961 140,61	3 961 140,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	750 000,00	0,00	0,00	695 306,00	0,00	695 306,00	695 306,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		810 000,00	0,00	0,00	695 306,00	0,00	695 306,00	695 306,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 962 637,23	0,00	0,00	4 656 446,61	0,00	4 656 446,61	4 656 446,61
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	454 700,00	0,00	0,00	266 671,12	0,00	266 671,12	266 671,12
041	Opérations patrimoniales (7)	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		694 700,00	0,00	0,00	266 671,12	0,00	266 671,12	266 671,12

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8) 343 619,82

Total des dépenses d'investissement cumulées 5 266 737,55

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		4 994 976,00	0,00	5 266 737,55	0,00	5 266 737,55
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	857 825,00	0,00	885 255,85	0,00	885 255,85
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	1 241 931,20	0,00	1 241 931,20
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		857 825,00	0,00	2 127 187,05	0,00	2 127 187,05
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	565 548,00	0,00	105 000,00	0,00	105 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	775 500,00	0,00	1 720 000,00	0,00	1 720 000,00
Total des recettes financières		1 341 048,00	0,00	1 825 000,00	0,00	1 825 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 198 873,00	0,00	3 952 187,05	0,00	3 952 187,05
021	Virement de la section de fonctionnement	945 673,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 610 430,00		1 314 550,50	0,00	1 314 550,50
041	Opérations patrimoniales (6)	240 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 796 103,00		1 314 550,50	0,00	1 314 550,50
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						0,00
Affectation au compte 1068 (8)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						5 266 737,55

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants.

Monsieur le Maire propose l'adoption du budget primitif 2024 comme présenté en séance.

M. le Maire soumet un débat contradictoire.

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 5 voix contre (M. MERIC, Mme PE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants.

Monsieur le Maire propose l'adoption du budget primitif 2024 comme présenté en séance.

M. le Maire soumet un débat contradictoire.

M. MERIC demande s'il est bien intégré dans ce budget l'armement de la police municipale.

Ce qui lui est confirmé.

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 5 voix contre (M. MERIC, Mme PEYGE, M. SUBERCAZE, Mme CAU et M. FERRE), 0 abstention approuve le budget primitif 2024 tel qu'exposé en séance.

M. Le Maire, Mme CAU et M. FOURCADET quittent la salle pour la délibération n°28.

28. ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, ANNÉE 2024

Rapporteur : M. PERUSSEAU

Monsieur le Maire précise aux élus qu'il convient, comme chaque année, de répartir les subventions allouées aux associations qui en ont fait une demande pour l'année 2024.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante de la répartition des subventions par association bénéficiaire.

En 2024, la somme globale d'attribution des subventions est de 184 250 €.

La liste des bénéficiaires se trouve en annexe de la présente délibération.

Mme PEYGE demande des explications sur l'association Cosmojazz et la subvention en conséquence.

Concernant Cosmojazz, M. PERUSSEAU explique qu'il s'agit d'un événement qui a lieu au début du mois d'août, animé par M. MANOUKIAN. L'événement a lieu sur des concerts gratuits en altitude dans des lieux remarquables (lac d'Oô, Hospice de France, Granges d'Astau), sur des concerts en ville et sur des concerts payants le soir.

M. MERIC ajoute que ce festival a été créé par M. MANOUKIAN et en est à sa 13^{ème} édition à Chamonix. Les organisateurs ont pour volonté de créer une sorte de résonance avec Bagnères-de-Luchon. L'événement aurait donc lieu sur deux villes en France. Il indique qu'ARTE Concert fait des captations des concerts. La Commune espère donc que cet événement apportera une activité importante et développera culturellement les festivités grâce à ce site.

La programmation du festival sera adaptée au territoire de la Commune. La Commune fournit un effort important sur la subvention pour la première édition, avec l'espoir d'obtenir des subventions plus fortes des institutions pour la deuxième. Cela permettra de réduire la part de la Commune. Pour cette première édition, la Commune a rencontré des difficultés à trouver des subventions.

Les élus ne prenant pas part au vote quittent la salle.

M. PERUSSEAU fait procéder au vote.

Le conseil municipal, après délibération, par 13 voix pour, 6 abstentions et 0 voix contre, approuve l'attribution des subventions pour l'année 2024 selon les modalités exposées en séance.

Retour des élus sortis pour le vote des subventions

29. DELIBERATION PRENANT ACTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE L'EHPAD ERA CASO 2023

Supprimée

30. DELIBERATION PRENANT ACTE DE L'ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES (ERRD) ET DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU BUDGET ANNEXE DE L'EHPAD ERA CASO 2023

Supprimée

31. DELIBERATION PRENANT ACTE DE L’AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DE L’EHPAD ERA CASO 2023

Supprimée

32. DELIBERATION PRENANT ACTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE L’EHPAD ERA CASO 2024

Supprimée

32bis. AJOUT-FONGIBILITE DES CREDITS

Rapporteur : M. le maire

L’instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu’elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l’assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d’amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d’ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.

De plus, elle permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Par souci de transparence, il est proposé que les crédits ouverts pour concours aux associations soient exclus de ce dispositif.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l’article L2122-22 du CGCT.

M. le Maire demande au conseil municipal de l’autoriser à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à l’occasion du budget et ne pouvant dépasser les 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à compter de l’adoption du budget primitif 2024.

M. le Maire informe qu’avec le passage à la M57 il est donné la possibilité de faire des arbitrages de chapitre à chapitre. Cela fait que si au cours de l’exécution du budget, il est nécessaire d’équilibrer le budget, cela est désormais autorisé, mais le Conseil municipal doit donner son autorisation pour que ces opérations soient possibles. Il propose donc de passer au vote pour l’adoption de la possibilité de cette fongibilité des crédits de chapitre à chapitre.

Le conseil municipal, après délibération à l’unanimité, autorise M. le Maire à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à l’occasion du budget et ne pouvant dépasser les 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à compter de l’adoption du budget primitif 2024.

33. QUESTIONS DIVERSES.

Fin de la séance à 20 h 18